

HiPay Group
Société Anonyme au capital de 54 504 714 euros
Siège social : 94, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret
810 246 421 RCS Nanterre

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Outre les résolutions relatives à l'approbation des comptes qui sont détaillées dans le rapport de gestion et les résolutions relatives aux conventions réglementées qui sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous demander de vous prononcer les résolutions ordinaires suivantes.

1. Nous vous soumettons une résolution relative au transfert du siège social (Résolution 5). En effet, depuis le 1^{er} décembre 2017, la société a transféré son siège social à Levallois-Perret. Ce transfert avait été autorisé par le conseil d'administration lors de sa séance du 11 octobre 2017 et doit être soumis à votre ratification en vertu de l'article L 225-36 du code de commerce.

3. Nous soumettons à votre vote les éléments de rémunération de Monsieur Grégoire Bourdin, Directeur Général de la Société (Résolution 8).

4. Nous soumettons à votre vote, conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général (Résolution 9)

5. Nous vous soumettons une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la Société qui porterait sur un nombre maximum de 495.497 actions d'une valeur nominale de 11 euros chacune (Résolution 10).

Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 18 €, hors frais et commissions. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 8.918.946 €.

Cette autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

Fait à Paris, le 13 mars 2018

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION